Commune des Avirons

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 septembre 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 SEP. 2011 que la convocation du conseil a été faite le **16 juin 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ILE DE LA REUNION

L'an deux mil onze, le vingt trois septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF – Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. Lucien RIVIERE - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme Liliane BARET – M. Vincent CLOTAGATIDE – Mme Colette CADERBY – M. Eric FERRERE - M. GRONDIN Jacki –M. Michel REMY.

Absent : M. Jean-Daniel DENNEMONT

Procuration : Mme Marie-Josée JULLIEN a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON – **Mme Fernande BETON** a donné mandat à M. Eric FERRERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Adoption du budget supplémentaire 2011
- Annexe de l'eau potable

Le budget supplémentaire 2011 pour l'eau potable se chiffre à : 1 216 060.62 €.

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

	Recettes : 1 216 060.62	**Dépenses :** 1 216 060.62
Fonctionnement	778 179.81	778 179.81
Investissement	437 880.81	437 880.81

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2010, soit :

En section de fonctionnement :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

En section d'investissement :

. Dépenses : + 110 353.00
. Recettes : Néant

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2010 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à **+ 778 179.81 €** soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté : + 778 179.81

Les dépenses représentent **+ 778 179.81 €**, soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général : + 61 652.00
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement : + 716 527.81

Pour la section d'investissement :

En recettes : **+ 437 880.81 €** soit :

Chap.001 – Solde d'exécution reporté : + 108 978.11
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation : + 716 527.81
Chap. 10 – Réserves : + 1 374.89
Chap. 16 – Emprunts - 587 000.00
Chap.27 – Autres immobilisations financières : + 99 000.00

Chap.041 – Opérations patrimoniales + 99 000.00

En dépenses : **+ 327 527.81 €** qui se répartissent comme suit :

Chap. 041 – Opérations patrimoniales + 99 000.00
Chap. 23 – Travaux : + 228 527.81

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote du budget
=> se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2011.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'unanimité :

⇨ Décide de voter le budget au niveau du chapitre

⇨ Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **Budget Supplémentaire 2011 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : 1 216 060.62	**Dépenses :** 1 216 060.62
Fonctionnement	778 179.81	778 179.81
Investissement	437 880.81	437 880.81

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★